MAISON M

*Institut et École Supérieure des Métiers de l'Ongle*

# Conditions générales de vente

**Applicables aux formations de Maison M**

*Applicables à l'ensemble des prestations de formation professionnelle continue proposées par Maison M — Institut et École Supérieure des Métiers de l'Ongle*

## Article 1 — Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre Maison M — Institut et École Supérieure des Métiers de l'Ongle, dont le siège est situé 9 Boulevard du 14 Juillet, 13140 Miramas, SIRET 106 296 205 00011 (ci-après « Maison M »), et toute personne physique ou morale s'inscrivant à l'une de ses actions de formation professionnelle continue (ci-après « le client » ou « le/la stagiaire »). Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

## Article 2 — Nature et contenu des prestations

Maison M propose des actions de formation professionnelle continue au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail. Le contenu, les objectifs pédagogiques, la durée, les modalités d'évaluation, les moyens pédagogiques et le tarif de chaque formation sont précisés dans le programme de formation remis à chaque candidat préalablement à son inscription.

## Article 3 — Inscription

— Toute inscription est précédée d'un entretien préalable, gratuit et sans engagement, destiné à valider l'adéquation du projet du candidat avec la formation envisagée.

— L'inscription est formalisée par la signature d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle, remis à chaque stagiaire avant le démarrage de la session.

— Le délai d'accès à la formation est de 15 jours ouvrés minimum après validation du dossier d'inscription, afin de permettre l'instruction du dossier et, le cas échéant, les démarches de financement.

— Maison M se réserve le droit de refuser une inscription en cas de places disponibles insuffisantes (8 stagiaires maximum par session) ou d'inadéquation manifeste entre le projet du candidat et la formation demandée.

## Article 4 — Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont ceux indiqués dans le programme de formation en vigueur au jour de l'inscription, exprimés en euros. Maison M relevant du régime de la franchise en base de TVA (article 293 B du Code général des impôts), les tarifs sont indiqués nets de taxe.

Le règlement peut être effectué en une fois ou selon un échéancier, dont les modalités (acompte, échéances) sont précisées dans la convention ou le contrat de formation remis à chaque stagiaire avant le démarrage de la session.

En cas de financement par un tiers (OPCO, France Travail, Compte Personnel de Formation…), le stagiaire s'engage à fournir à Maison M l'ensemble des justificatifs nécessaires à la prise en charge. À défaut de prise en charge totale ou partielle, quelle qu'en soit la cause, le solde reste dû par le stagiaire.

## Article 5 — Report, annulation et rétractation

### *Report ou annulation à l'initiative du stagiaire*

Toute demande de report ou d'annulation doit être adressée par écrit à Maison M. Le barème suivant s'applique, calculé à compter de la date de réception de la demande :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la session : annulation ou report sans frais.
- Entre 14 et 7 jours calendaires avant le début de la session : une indemnité égale à 50 % du prix total de la formation est due à titre de dédommagement.
- Moins de 7 jours calendaires avant le début de la session, ou absence non justifiée le jour du démarrage : l'intégralité du prix de la formation reste due.

Ce barème ne s'applique pas en cas de force majeure dûment justifié par le stagiaire, ni pendant le délai de rétractation légal défini ci-dessous.

### *Droit de rétractation*

Lorsque le stagiaire est une personne physique qui s'inscrit à titre individuel et à ses frais personnels, il dispose d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat, conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail. Il exerce ce droit par lettre recommandée avec avis de réception. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration de ce délai ; à son expiration, le montant demandé ne peut excéder 30 % du prix convenu, le solde étant échelonné au fil du déroulement de la formation.

Passé ce délai de 10 jours, l'acompte versé reste définitivement acquis à Maison M et ne pourra faire l'objet d'aucune demande de remboursement de la part du stagiaire, sans préjudice de l'application du barème d'annulation prévu ci-dessus en cas de report ou d'annulation ultérieure.

Ce délai est porté à 14 jours calendaires lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation.

### *Annulation ou report à l'initiative de Maison M*

Maison M se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure, sans que le stagiaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Dans un tel cas, les sommes déjà versées sont, au choix du stagiaire, intégralement remboursées ou reportées sur une session ultérieure.

## Article 6 — Empêchement et absence

Toute absence, même partielle, doit être signalée à Maison M dans les meilleurs délais. Sauf cas de force majeure dûment justifié, les absences ne donnent lieu à aucun remboursement ni report automatique, et peuvent compromettre la validation de la formation et la délivrance de l'attestation de fin de formation.

## Article 7 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques remis dans le cadre de la formation (livret de formation, fiches techniques, protocoles signature) constitue une œuvre protégée au titre du droit de la propriété intellectuelle, dont Maison M et Madame Manon Brisset-Moulinas sont titulaires des droits. Ces supports sont destinés à l'usage strictement personnel du stagiaire et ne peuvent être reproduits, cédés ou diffusés à un tiers sans autorisation écrite préalable.

## Article 8 — Responsabilité et assurance

- Maison M s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques et matériels nécessaires à la bonne exécution de la formation.
- Chaque stagiaire est responsable des dommages qu'il pourrait causer, par sa faute ou sa négligence, au matériel, aux produits ou aux tiers durant la formation.
- Il appartient à chaque stagiaire non-salarié de vérifier qu'il dispose d'une couverture d'assurance responsabilité civile adaptée pendant la durée de la formation.

## Article 9 — Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont traitées par Maison M dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique de la formation, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à cette gestion et au respect des obligations légales de Maison M, et ne sont transmises qu'aux organismes de financement concernés, le cas échéant.

Chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer en écrivant à Maison M aux coordonnées indiquées en fin de document.

## Article 10 — Réclamations et médiation

Toute réclamation relative à une prestation de formation peut être adressée par écrit à Maison M aux coordonnées ci-dessous. Maison M s'engage à en accuser réception et à y répondre dans un délai raisonnable. Le questionnaire de satisfaction à chaud, remis à l'issue de chaque formation, contribue également à recueillir les remarques et suggestions des stagiaires en vue de l'amélioration continue des prestations.

## Article 11 — Dispositions diverses

Si l'une des clauses des présentes CGV venait à être déclarée nulle ou inapplicable au regard d'une législation ou d'une réglementation en vigueur, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres clauses.

Les présentes CGV sont susceptibles d'être modifiées ; la version applicable à chaque inscription est celle en vigueur à la date de signature du contrat ou de la convention de formation.

## Article 12 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige et à défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de Maison M.

**Maison M — Institut et École Supérieure des Métiers de l'Ongle**

9 Boulevard du 14 Juillet, 13140 Miramas

Email : contact.maisonmprovence@gmail.com

Téléphone : 06 37 22 80 59

SIRET : 106 296 205 00011

**Attestation de prise de connaissance**

Je soussigné(e) _____ reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente préalablement à mon inscription.

Fait à _____, le ___ / ___ / _____

| | |
|---|---|
| **Signature du/de la stagiaire** | **Pour Maison M** |
| *précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »* | *Manon Brisset-Moulinas, Dirigeante* |